

Accusé de réception en préfecture  
041-214101453-20231013-DEC2023-11-AU  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023

DEPARTEMENT DE LOIR & CHER  
COMMUNE DE MONTHOU SUR BIEVRE 41120

**DECISION DU MAIRE  
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

DECISION 2023-11

**Nature de l'acte : 1. Commande publique 1.1 Marchés Publics**

**Objet : Décision portant sur la passation d'un marché public à Procédure Adaptée (MAPA) relatif à la pose et la fourniture de films solaire à l'école maternelle à Monthou sur Bièvre .**

Le Maire de la Commune de Monthou-sur-Bièvre,

Vu le code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2122-22, 4° et L2122.23 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 autorisant le Maire à "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant n'excédant pas le seuil de 15 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

CONSIDERANT l'offre de prix de DSC, relative à la pose et la fourniture de films solaire à l'école maternelle à Monthou sur Bièvre.

**DECIDE**

**Article 1 : DE SIGNER un MAPA avec DSC Publicité, ZA de l'Artouillat, 5 rue des Gravières 41120 Chailles, pour un montant de 687€HT (824.40€TTC).**

L'entreprise s'engage à exécuter les dits travaux dans les conditions suivantes :

- vu l'ordonnance n°2015/899 du 23 juillet 2015, l'article 42 relative aux seuils de procédure formalisée,
- le marché est passé en application de l'article 27 relatif aux marchés publics (décret n°2016-360), procédure adaptée,
- marché confié à l'entreprise citée ci-dessus concernant la pose et la fourniture de films solaire à l'école maternelle à Monthou sur Bièvre

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision est effectuée auprès de :

- Monsieur le Préfet,
- DSC Publicité, ZA de l'Artouillat, 5 rue des Gravières 41120 Chailles
- Monsieur le Percepteur

A Monthou-sur-Bièvre, le 13 octobre 2023  
Le maire, Pierre WARDEGA

Acte certifié exécutoire  
compte tenu de sa  
télétransmission en  
Préfecture de Loir-et-Cher  
le : 18/10/2023  
et publication en ligne : 19/10/2023  
Pierre WARDEGA, Maire.

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Monthou-sur-Bièvre, with the text 'MAIRIE DE MONTHOU-SUR-BIEVRE' and '41120' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Wardega'.